

YOUNGTIMERS CUP



REGLEMENT TECHNIQUE 2018

Annexé au règlement sportif 2018

En complément des derniers règlements technique 206 S16 et 207 LW publiés
par Peugeot Sport

SOMMAIRE

ARTICLE 1 Passport, vérifications et contrôles techniques	Page 3
ARTICLE 2 Armature de sécurité	Page 4
ARTICLE 3 Electricité	Page 4
ARTICLE 4 Carrosserie, habitacle	Page 5
ARTICLE 5 Sécurité	Page 5
CONTACTS UTILES	Page 7

ARTICLE 1

Passeport, vérifications et contrôles techniques

1.1 Définition du passeport technique

L'identification du véhicule vis-à-vis de son passeport est faite par deux vignettes respectivement collées sur celui-ci et sur l'arceau principal du véhicule.

Les commissaires techniques établissent le passeport technique au moment des vérifications techniques préliminaires de la première participation du véhicule.

1.2 Vérifications techniques préliminaires

Lors des vérifications techniques préliminaires, les commissaires techniques vérifieront les éléments dits de sécurité et de conformité. Aucun véhicule ne pourra prendre part à une épreuve sans que celui-ci n'ait été contrôlé et approuvé lors des vérifications techniques préliminaires.

Lors des vérifications techniques préliminaires à chaque épreuve, des remarques peuvent être écrites sur ce passeport. Ces remarques devront être régularisées par le concurrent pour les prochaines vérifications techniques préliminaires.

Ce passeport est conservé par le concurrent et est de sa responsabilité. Le passeport devra être à disposition des commissaires sur simple demande à tout moment des épreuves.

1.3 Contrôles techniques

A tout moment, des contrôles visuels (sans démontage) pourront être réalisés par les commissaires techniques afin de s'assurer de la conformité des voitures dans leurs catégories, A ou B, définies dans l'article 14 & 15 du règlement sportif.

ARTICLE 2

Armature de sécurité

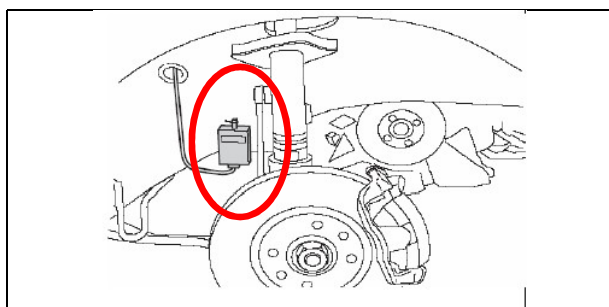
Toute modification de l'armature de sécurité est interdite. Est considérée comme modification, toute opération effectuée sur l'armature par usinage, soudure ou traitement qui entraîne une modification permanente du matériau ou de la structure de l'armature.

ARTICLE 3

Electricité

3.1 Transpondeur pour chronométrage officiel

Le numéro de série du transpondeur est enregistré pour la saison complète et, en aucun cas, les transpondeurs ne peuvent être échangés entre les concurrents.



- Le transpondeur sera fixé dans le passage de roue avant droit, en arrière de l'axe de roue.
- Il est obligatoire de fixer le transpondeur comme indiqué ci-contre.

ARTICLE 4

Carrosserie, habitacle

4.1 Vitrage

Les commissaires techniques pourront demander le remplacement du pare-brise si celui-ci est trop endommagé.

Les vitres latérales avant et arrière ainsi que les custodes avant doivent être revêtues sur leur face intérieure par un film antidéflagrant transparent et incolore.

4.2 Esthétique

Il est obligatoire de respecter le plan d'identification 2018.

Le véhicule doit être présenté à chaque course dans un état soigné. Peugeot Sport se réserve le droit de faire remplacer par le concurrent tout élément de carrosserie endommagé qui pourrait être dangereux pour le bon déroulement des épreuves ou qui pourrait nuire de par son état esthétique à l'image d'Automobiles Peugeot.

4.3 Sièges

Le choix du siège est libre à condition qu'il soit conforme à la réglementation FFSA . Si la marque est différente de SPARCO, elle devra être masquée.

ARTICLE 5

Sécurité

Toute voiture considérée techniquement dangereuse par les commissaires techniques ne pourra pas prendre le départ d'une nouvelle manche sauf si le concurrent répare le véhicule et si un commissaire technique confirme la non dangerosité du véhicule.

5.1 Extincteur

L'extincteur doit être conforme en tous points à la réglementation FFSA et en cours de validité. De plus, la jauge de pression de l'extincteur doit être dans la zone préconisée (zone verte sur l'affichage).

Le circuit d'extincteur devra respecter les instructions figurant dans le manuel du fournisseur.

La fixation des buses uniquement à l'aide de rilsans est interdite. Il est obligatoire de fixer chacune des buses du système à l'aide des équerres de fixation référence 904467318B et 904467308B

5.2 Harnais

Le harnais doit être conforme à la réglementation FFSA et en cours de validité. Les sangles d'épaules sont à fixer sur la barre transversale de l'arceau, derrière le siège. La date de validité de chaque sangle doit être respectée. Si une sangle est endommagée ou si le dispositif de verrouillage ne fonctionne pas correctement, le harnais devra être obligatoirement remplacé.

5.3 Filet anti-défenestration

Il est obligatoire d'utiliser le filet anti-défenestration pendant toutes les épreuves.

5.4 Protection de casque (Mousse d'arceau)

Aux endroits où le casque du pilote pourrait entrer en contact avec l'armature de sécurité, une garniture ininflammable (Ø 40 et 50mm) aux normes FIA est obligatoire.

5.5 Sangles de prise en remorque

Les anneaux de prise en remorque doivent être en parfait état, être visibles pour une personne située debout à l'extérieur de la voiture et doivent être indiquées par une flèche.

CONTACTS UTILES

Peugeot Sport

19, allée des Marronniers 78035 VERSAILLES
www.peugeot-sport.com

Coordinateur Général Sportif

patrick@signature-team.com

Patrick SINAULT

Mobile : +33 (0) 6 07 13 34 36

Racing Shop

Tél : + 33 1 30 11 27 00

Email : racingshop@mpsa.com

Site internet : www.peugeotsport-store.com

Responsable Compétition Clients

Laurent Guyot : laurent.guyot@mpsa.com

Tel : +33 6 88 21 59 56

Conseiller Technique

Cyril Dupuy : cyril.dupuy@mpsa.com

Tél. : +33 (0)6 76 86 71 50

Documentation, informations pratiques : www.peugeot-rps.com

Administratif : dws@peugeot-rps.com